

<https://www.fenvac.eu/justice-i-proces-en-appel-de-l>



JUSTICE I Procès en appel de l'attentat de Levallois : l'audition d'Hamou Benlatreche

- Actualités des événements suivis -

Publication date: jeudi 16 février 2023

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Jeudi 16 février 2023. L'audience reprend au sein de la Cour d'assises spécialement composée. La salle est pleine, les visages sont fermés. Après trois jours d'audience, la fatigue se fait sentir pour les parties civiles entendues la veille.

Cette nouvelle journée de procès débute par les auditions de deux experts en neurologie.

La présidente revient sur le parcours médical de l'accusé et sur sa pathologie. Hamou BENLATRECHE souffre de la présence d'un cavernome situé dans l'hémisphère gauche de son cerveau. C'est à ce cavernome que l'auteur présumé des faits impute l'attaque : ce cavernome serait à l'origine d'un malaise, qui lui aurait fait perdre le contrôle de son véhicule le 9 août 2017. Après avoir frappé les militaires à pleine vitesse, l'accusé aurait repris conscience et aurait fui par peur des représailles militaires. Hamou BENLATRECHE expliquera durant son audition qu'à la suite de ce malaise, sa jambe droite aurait appuyé sur l'accélérateur, son corps serait tombé sur le côté ce qui aurait causé « l'accident ».

L'expert décrit cette pathologie : un cavernome, aussi appelé angiome caverneux, est une malformation des vaisseaux sanguins (qui sont anormalement dilatés) située au niveau du cerveau. Un cavernome ne se soigne pas, mais fait l'objet d'une surveillance médicale accrue.

L'expert revient alors sur l'attaque du 9 août 2017. Selon l'expert, si l'accusé avait fait un malaise, il n'aurait pas pu reprendre conscience immédiatement après avoir frappé les militaires « le laps de temps est trop rapide, il faut un temps de récupération après avoir fait un malaise. En moyenne, ce temps oscille entre 3 à 5 minutes ».

Un second expert en neurologie est appelé à la barre. Ce dernier explique qu'un cavernome « n'évolue peu, voire pas du tout » et que par conséquent, un changement de taille du cavernome n'aurait pas pu être la cause d'un malaise. L'expert souligne également l'incohérence des explications de l'accusé : Hamou BENLATRECHE souffre d'un cavernome dans la partie gauche de son cerveau. Si le cavernome était à l'origine d'une paralysie des membres de l'accusé, c'est sa jambe gauche qui aurait été touchée. Or, Monsieur BENLATRECHE explique que c'est sa jambe droite qui s'est paralysée puis alourdie, ce qui a causé l'accélération.

La présidente demande alors à l'expert si la version des faits de l'accusé est crédible. La réponse de l'expert est sans équivoque : « non, la version de l'accusé n'est compatible avec rien médicalement parlant : ni un malaise, ni une crise d'épilepsie ». La vidéo de l'attaque est alors montrée à l'expert : on y voit le véhicule d'Hamou BENLATRECHE rouler au pas, lorsqu'à l'approche des militaires le véhicule accélère subitement, tourne légèrement à gauche afin de faucher les victimes avant de tourner à droite pour prendre la fuite. Il confirme alors : « l'attaque est incompatible avec un malaise et une perte de connaissance ».

En début d'après-midi, c'est l'accusé qui est entendu à la barre. La présidente revient alors sur son parcours de vie : son enfance, sa pathologie, son arrivée en France, ses fréquentations et l'attaque du 9 août 2017.

Hamou BENLATRECHE semble complètement antipathique, déconnecté de l'audience. Il peine à s'exprimer en Français et a recours à sa traductrice afin de s'adresser à la Cour. L'accusé maintient sa version des faits, devant des victimes désabusées : « j'ai fait un malaise, je n'ai pas volontairement foncé sur les militaires » affirme-t-il. La présidente l'interroge alors, le confronte aux différents témoignages des victimes qui l'ont vu, pleinement conscient, accélérer sur elles avec les deux mains sur le volant. La présidente revient également sur les auditions des experts qui certifient que la survenance d'un malaise est impossible et incompatible avec ce qu'il s'est passé le 9 août 2017 à LEVALLOIS PERRET.

Pourtant, Hamou BENLATRECHE continue à clamer son innocence et va jusqu'à s'exclamer « ça n'est pas la vraie vidéo que vous montrez, c'est une vidéo qui a été montée de toute pièce par le juge d'instruction ». La salle gronde, les gendarmes présents se resserrent autour de l'accusé et les parties civiles sortent de la salle. Le discours de l'accusé est inacceptable pour ces dernières, presque six ans après les faits.

Hamou BENLATRECHE nie la totalité des chefs d'accusation : l'attaque du 9 août 2017 était non intentionnelle et due à un malaise, il n'entretient aucun lien avec une quelconque entreprise terroriste. Il souligne « la France m'a accueilli, je n'avais aucune raison de l'attaquer ».

L'audience reprendra et terminera le vendredi 17 février, avec les réquisitions de l'avocate générale ainsi que les plaidoiries des avocats.

Retrouvez l'ensemble des articles consacrés à ce procès sur les liens suivants :

1er jour, résumé des faits (<https://www.fenvac.org/justice-i-pr...>)

2e et 3e jour, auditions des parties civiles et des témoins (<https://www.fenvac.org/justice-i-attentat-de-levallois-5244>)

5e jour, plaidoiries et verdict (<https://www.fenvac.org/justice-i-proces-en-appel-de-l-5252>)

